

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 1^{er} décembre 2009 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire, monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers : messieurs : Guy Lapointe;
 Claude Larocque;
 Robert Leclerc;

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;
 Nicole Ménard.

Le conseiller, monsieur André Bernier, est absent.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

390-12-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Achat d'équipement pour le service des incendies;
- 10.2 Demande de commandite du centre Toxi-Co-Gîtes;
- 10.3 Dénivellement du trottoir sur la rue Principale;
- 10.4 Portail Radio-Acton;
- 10.5 Affectation du surplus village et paroisse pour le camion incendie;
- 10.6 Fleurons du Québec;
- 10.7 Modification à l'entête pour travaux municipaux entre la Municipalité et Morphan inc.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2009 ET DE L'AJOURNEMENT DU 16 NOVEMBRE 2009

391-12-2009

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 10 novembre 2009 et de l'ajournement du 16 novembre 2009.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

392-12-2009

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 116 096,72 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de novembre 2009 pour une somme de 23 057,53 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4.2 Nomination d'un représentant ou représentante pour le Carrefour Action municipale et famille

393-12-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de nommer madame Barbara Beugger à titre de représentante et porte parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté.

4.3 Nomination d'un représentant ou représentante pour le Corporation de développement de la Rivière Noire

394-12-2009

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de nommer messieurs Claude Larocque et Guy Lapointe à titre de représentants auprès de la Corporation de développement de la Rivière Noire.

4.4 Offre de service de la firme d'avocats Poupart & Poupart

Considérant que le contrat liant la firme d'avocats Poupart & Poupart et la Municipalité vient à échéance;

Considérant qu'en utilisant les services de cette firme, la Municipalité a réalisé d'énormes économies par rapport aux années antérieures;

Considérant que la firme Poupart & Poupart soumet un prix qui ne tient pas compte du coût d'indexation;

Considérant que la soumission soumise par la firme Poupart & Poupart est forfaitaire pour un montant de 3 000,00 \$ pour l'année 2010 et que tous les travaux non compris dans l'entente et exécutés à demande, seront facturés à un montant de 225,00 \$ / heure plus les taxes;

395-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient retenus les services juridiques de la firme Poupart & Poupart pour un montant forfaitaire de 3 000,00 \$ pour l'année 2010 et que tous les travaux non compris dans l'entente et exécutés à demande soient payés à un montant de 225,00 \$ / heure plus les taxes.

4.5 Établissement du calendrier 2011 des assemblées

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

396-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2011 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 h 00 :

11 janvier 2010	5 juillet 2010
1 ^{er} février 2010	6 septembre 2010
1 ^{er} mars 2010	4 octobre 2010
6 avril 2010	1 ^{er} novembre 2010
3 mai 2010	6 décembre 2010
7 juin 2010	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

4.6 Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée »

397-12-2009

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de faire publier dans le journal « La Pensée » de Bagot les souhaits du temps des Fêtes et d'autoriser la directrice générale à en payer les frais, soit 135,00 \$ plus les taxes applicables.

4.7 Renouvellement à l'adhésion au portail « Québec municipal »

398-12-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de renouveler l'adhésion à Québec Municipal au montant total de 310,41 \$ taxes incluses.

4.8 Reconduction du rôle triennal 2011-2012-2013

Considérant que la Municipalité est arrivée à la troisième année de son cycle triennal;

Considérant qu'à cette étape, les normes et règlements en la matière obligent l'évaluateur à faire un examen objectif du rôle en vigueur afin de détecter des déséquilibres ou des anomalies;

Considérant que la firme d'évaluateurs agréés Évimbec a fait l'examen de la Municipalité afin de déterminer le prochain rôle triennal et que sa recommandation est que devant l'absence d'anomalies ou d'iniquités, le rôle triennal soit reconduit;

399-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reconduit le rôle triennal pour la Municipalité couvrant les années 2011-2012-2013.

4.9 Adoption de la révision budgétaire 2009 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton

400-12-2009

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la révision budgétaire 2009 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton;

Que soit effectué le paiement à l'Office Municipal d'Habitation d'Upton du budget supplémentaire au montant de 282,00 \$.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Évaluation de monsieur Martin Baillargeon, pompier volontaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2009

La directrice générale a remis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel soumet les prévisions des travaux à exécuter pendant le mois de décembre 2009 et ce, pour une somme de 7 850,00 \$ plus les taxes;

401-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que monsieur Mario Sansoucy soit autorisé à effectuer les travaux mentionnés sur son rapport pour un montant de 7 850,00 \$ plus les taxes;

Qu'un montant de 5 000,00 \$ supplémentaire soit alloué pour régler le problème de chauffage à la salle communautaire en y installant un système adéquat;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget de 12 850,00 \$ plus taxes à cet effet.

6.2 Acquisition d'une génératrice 5000 watts

Considérant que le service des travaux publics souhaite faire l'acquisition d'une génératrice;

Considérant que le budget alloué pour le service des travaux publics pour l'année 2009 le permet;

Considérant que la soumission fournie par Laliberté Moto Sport soumet un prix pour une génératrice de 5000 watts, force permettant entre autre de faire fonctionner le compresseur;

402-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit achetée la génératrice 5000 watts telle que soumise par la compagnie Laliberté Moto Sport au montant de 2 600,00 \$ plus les taxes applicables.

6.3 Acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics

Considérant que le service des travaux publics souhaite faire l'acquisition d'une camionnette de type 4 x 4 afin de faciliter leurs déplacements sur certaines routes de la Municipalité;

Considérant que le budget qui était alloué à ce service en 2009 connaît un surplus permettant ainsi d'envisager l'achat d'une camionnette;

403-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le comité de voirie fasse des recherches avec monsieur Mario Sansoucy afin de présenter à une séance ultérieure, des soumissions intéressantes pour l'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Règlement 2005-140-01 modifiant le règlement 2005-140 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 décembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé « *Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine* » sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu le règlement numéro 83 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Claude Larocque à l'assemblée régulière du 10 novembre 2009;

404-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que ce Conseil municipal décrète ce qui suit :

1. **LE PARAGRAPHE 2.8.1 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :**
Par le remplacement, à la deuxième ligne du paragraphe 2.8.1, du mot « *avril* » par le mot « *mai* ».
2. **ENTRÉE EN VIGUEUR**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.2 Validation annuelle du débitmètre à l'entrée de l'usine Bec-O

Considérant que la firme Aquatech était mandatée par la Municipalité afin de procéder à un appel d'offre dans le but d'effectuer la validation annuelle du débitmètre à l'entrée de l'usine Bec-O;

Considérant qu'à cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont déposé une offre de service dont les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes non incluses)
Environnement E.S.A.	1 483,00 \$
Science et Conscience de l'Environnement	1 750,00 \$
Enviro Data inc.	2 225,00 \$

Considérant les recommandations de madame Caroline Martin de la firme Aquatech qui propose que la Municipalité retienne le plus bas soumissionnaire conforme pour effectuer les travaux, soit Environnement E.S.A.;

405-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la compagnie Environnement E.S.A. pour la validation annuelle du débitmètre à l'entrée de l'usine Bec-O pour un montant de 1 483,00 \$ plus les taxes applicables.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Campagne de financement de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska

Considérant que l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska présente à la Municipalité, sa campagne de financement;

Considérant que cette association vient exclusivement en aide aux parents d'enfants handicapés en leur offrant du soutien, de l'information et des formations;

Considérant qu'en échange d'un don, une parution de la carte d'affaires de la Municipalité se retrouve dans leur journal mensuel comme suit :

Dons	Nombre de parutions
50,00 \$	1
75,00 \$	3
100,00 \$	6
150,00 \$	9
200,00 \$	12

406-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que ce conseil en prend bonne note.

8.2 Demande de commandite du Comité des Paniers de Noël de la Municipalité d'Upton

Considérant que le Comité des paniers de Noël de la Municipalité d'Upton procède à leur campagne de financement afin de fournir un panier de Noël à trente familles de la Municipalité;

407-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit offert un montant de 150,00 \$ au Comité des paniers de Noël de la Municipalité d'Upton.

8.3 Demande de subvention d'Opération Nez rouge

Considérant que l'organisme Opération Nez rouge reprend ses activités à l'approche de la période des fêtes qui s'en vient et sollicite la Municipalité pour une commandite sous forme de contribution au pro rata de la population et qu'un montant de 164,72 \$ est souhaité;

408-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que ce conseil en prend bonne note.

8.4 Autorisation pour madame Lyne Loiselle à signer les demandes de permis de réunion pour la Régie des alcools, des courses et des jeux

Considérant la nomination de madame Lyne Loiselle au poste de coordonnatrice en loisir;

Considérant qu'une partie de ses fonctions est étroitement liée à la demande de permis de réunion lors de location de nos salles et qu'une signature d'une personne responsable est requise;

Considérant que madame Sylvia Ouellette conserve son statut de signataire autorisée en cas d'absence de la personne responsable;

409-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Lyne Loiselle soit autorisée à signer les demandes de permis de réunion faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois de novembre 2009

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2009 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. DIVERS

10.1 Achat d'équipement pour le service des incendies

Considérant que le service des incendies ont besoin d'un appareil respiratoire autonome et que la valve de vidange du camion citerne 632 doit être changé puisqu'elle est pratiquement inutilisable;

Considérant que le service des incendies à reçu des soumissions concernant ces deux items et qu'après l'évaluation et l'étude des soumissions reçues, le service des incendies nous recommande le soumissionnaire Acklands Grainger pour l'appareil respiratoire autonome pour un montant de 4 195,00 \$ plus les taxes applicables et le soumissionnaire Aero-feu, pour la valve de vidange, un montant n'excédant pas 2 012,10 \$ plus les taxes;

Considérant que les travaux d'installations pour la valve de vidange seront exécutés par un professionnel local;

410-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit retenue la soumission de Acklands Grainger pour l'appareil respiratoire autonome pour un montant de 4 195, 00 \$ plus les taxes applicables;

Que soit retenue la soumission d'Aéro-Feu pour l'achat d'une valve de vidange du camion citerne 632 pour un montant de 2 012,10 \$ plus les taxes applicables;

Que soit engagé un professionnel local pour les travaux d'installations de la valve de vidange;

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à payer les montants et frais à cet effet.

10.2 Demande de commandite du Centre Toxi-Co-Gîtes

Considérant que le Centre Toxi-Co-Gîtes souhaite réunir ses résidents pour une période de trois heures afin de réaliser leur activité nommée « pièce de vie »;

411-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit offert gracieusement au Centre Toxi-Co-Gîtes, la salle communautaire pour leur activité nommée « pièce de vie ».

10.3 Demande de déneigement du trottoir de la rue Principale

Considérant la demande de monsieur Christian Champigny concernant le déneigement du trottoir à la hauteur du 205, rue Principale ;

Considérant que la Municipalité ne déneige pas cette partie du trottoir et que les citoyens doivent circuler à pied dans la rue ;

Considérant que la Municipalité déblaie jusqu'à la hauteur de la rue Brasseur ;

412-12-2009

En conséquence, il est **proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de monsieur Christian Champigny soit accordée.

10.4 Portail Radio-Acton

Considérant que la Radio Acton est à planifier son portail internet dont la page d'accueil est essentiellement destinée à guider les internautes de la MRC sur les services de celle-ci ;

Considérant qu'en tant qu'organisme sans but lucratif, la Municipalité, membre de la Radio Acton, peut bénéficier de sa présence sur le portail de la Radio pour un montant forfaitaire annuel de 100,00 \$;

413-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité fasse partie du portail de la Radio Acton pour un montant de 100,00 \$.

10.5 Camion incendie

Considérant, selon les états financiers, qu'il y a des surplus affectés au village et à la paroisse d'une somme de 37 578,00 \$;

Considérant que ces sommes ont été utilisées, mais que le vérificateur comptable a omis de faire les changements aux états financiers ;

414-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit désaffectées ces sommes (village et paroisse) inscrites aux états financiers ;

Que soit utilisé 50 000,00 \$ du surplus non affecté afin de pourvoir à l'acquisition du camion incendie.

10.6 Fleurons du Québec

Considérant la participation de la Municipalité aux Fleurons du Québec et qu'un total de deux fleurons nous a été attribué ;

Considérant que si la Municipalité désire afficher le nombre de Fleurons reçu en 2009, par l'implantation d'une enseigne destinée à cet effet, la première est gratuite;

Considérant que le coût d'une enseigne de 600 mm x 600 mm s'élève à 230,00 \$ plus les taxes ;

415-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit achetée une enseigne supplémentaire affichant le nombre de Fleurons récoltés par la Municipalité pour l'édition 2009, au coût de 230,00 \$ plus les taxes.

10.7 Modification à l'entente pour travaux municipaux entre la Municipalité et Morphan inc.

Considérant la demande de messieurs Gilles et Sylvain Phaneuf afin de modifier l'entente pour travaux municipaux contractée entre la Municipalité et les promoteurs au sujet du développement domiciliaire « Les Habitations de la rive »;

416-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit modifiée l'entente numéro 1 intervenue entre la Municipalité d'Upton et Morphan inc., le 5 juin 2009, à l'article 8 intitulé « Délai pour la réalisation des travaux », au paragraphe 8.1.1 pour remplacer le texte par le texte se lisant comme suit :

« 8.1.1 Pour les rues ou sections de rues :

- Au cours de l'an 2009, le prolongement de la rue Promenade à partir du lot 1 957 577 du cadastre du Québec et vis-à-vis les terrains identifiés par les numéros 76 à 84 et 112 à 122 (inclusivement) la rue existante portant le numéro de lot 1 958 327 (du Wigwam) au cadastre du Québec ainsi que le prolongement et ce, vis-à-vis les terrains portant les numéros 1 à 9, 31 à 35 et 46 à 51 (inclusivement). Toutefois les travaux de prolongement ne peuvent débuter si ceux de la rue Promenade ne le sont pas.
 - Au cour de l'an 2010 : la poursuite des travaux de prolongement de la rue au Wigwam (Lot 1 958 327);
 - Au cours de l'an 2011 : La rue Morin en entier. ».

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant les mois de novembre 2009.

417-12-2009

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant les mois de novembre 2009.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

418-12-2009

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 9 h 02 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.